

La veille municipale

Mercredi 4 avril 2012
volume 15, numéro 14
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux modifiés

2 Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 14 du 4 avril 2012

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 13 du 31 mars 2012

Gaudet Éditeur ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (n° sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Lois municipales modifiées

Loi sur les bureaux de la publicité des droits, L.R.Q., c. **B-9**, ann. I.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 359.

Code de la sécurité routière, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 648, 648.1, 648.4.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 114-116.

Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales, L.R.Q., c. **F-4.01**, abrogée.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 149.

Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, L.R.Q., c. **M-22.1**, aa. 21.19, 21.20, 21.21-21.23, 21.24, 21.25, 21.26-21.28.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 206-210.

Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, L.R.Q., c. **M-30.001**, aa. 15.3, 15.4, 15.5-15.11.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 251-253, ann. I, a. 15.

Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. **Q-2**, aa. 31, 46.16, 46.17.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 269-271.

Loi sur les véhicules hors route, L.R.Q., c. **V-1.2**, a. 49.3.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 291.

Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu, L.Q. **2009, c. 31**, a. 28.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 308.

Loi concernant le parc national du Mont-Orford, L.Q. **2010, c. 9**, a. 3.

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 309.

Règlements municipaux modifiés

Décret concernant la constitution de la réserve écologique de la Matamec, [R.R.Q., c. **C-61.01**, r. 46], annexe.

Décret concernant la modification des limites de la réserve écologique de la Matamec et l'approbation de son plan de conservation, D. 193-2012 du 21-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 1617.

**Gazette officielle du Québec,
Partie 2, fascicule n° 14 du 4
avril 2012**

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Mise en oeuvre du Programme général
d'aide financière lors de sinistres réels
ou imminents relativement à des
inondations survenues du 8 au 22 mars
2012, dans des municipalités du
Québec.*

Avis, (2012) 144 G.O. 2, 1689.

**Gazette officielle du Québec,
Partie 1, fascicule n° 13 du 31
mars 2012**

**AMÉNAGEMENT ET
L'URBANISME, LOI SUR L'...**

*MRC d'Acton (Prolongation de délai
pour permettre d'adopter un document
visé).*

Avis, (2012) 144 G.O. 1, 405.

*Paroisse de Saint-Sulpice (Prolongation
de délai pour permettre d'adopter un
document visé).*

Avis, (2012) 144 G.O. 1, 405.

*Ville de L'Assomption (Nouveau délai
pour permettre d'adopter un document
visé).*

Avis, (2012) 144 G.O. 1, 405.